Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire
Date de publication: SHAB, KABGE - 09.06.2020
Numéro de publication: KK04-0000012590
Canton: GE

Entité de publication:
Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire PROÉLECTRO S.À R.L.

Débiteurs:
PROÉLECTRO S.À R.L.
Chemin des Carpières, 1219 Le Lignon
Suisse

Remarques juridiques:
Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.
Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours
Fin du délai: 29.06.2020
Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours
Fin du délai: 19.06.2020

Remarques:
Pour tout renseignement:
Groupe 1 + 41 22 3888901
F20200006
La collocation de production(s) créance(s) est réservée en raison de procédure(s) pendante(s) diligentée(s) contre le failli à savoir : C/28973/2018-1, C/28973/2018-1. L'administration de la faillite décide poursuivre ce(s) procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite.